

## **Compte rendu de la séance du 15 janvier 2020**

Président : MANGEART Jean-christophe

Secrétaire de la séance: JARJOT Simon

Présents : Monsieur Jean-Christophe MANGEART, Monsieur Damien GALLOIS, Monsieur Pascal BOURE, Monsieur Laurent CUVILLIER, Monsieur Eric FRANQUET, Monsieur Simon JARJOT, Monsieur Laurent SALLES, Monsieur Didier HUSSON, Monsieur Pascal SONGY, Monsieur Sébastien JOLY, Monsieur Ghislain CHEVALIER (arrivée à 21h30)

Réprésenté : Monsieur Eric FRANQUET par Monsieur Laurent SALLES

### **Ordre du jour:**

- Statuts du syndicat AGEDI
- Restes à réaliser et Décisions modificatives
- Contrat agent technique
- Aménagement de sécurité Fontaine
- Questions diverses

### **Délibérations du conseil:**

Lecture et approbation du compte rendu de la séance précédente.

- **Approbation des statuts du Syndicat Mixte Ouvert " Agence de GEstion et Développement Informatique " (A.GE.D.I). ( 2020 001)**

Pour rappel le syndicat mixte A.GE.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologie et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est décidé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3).

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.GE.D.I. sollicite ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I., joint en annexe,
- APPROUVE le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert,
- APPROUVE la modification de l'objet du syndicat,

- AUTORISE Monsieur le Maire, à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.GE.D.I.

- **Restes à réaliser et Décisions modificatives ( 2020 002)**

Le Maire expose au Conseil Municipal que certaines factures d'investissements ayant été engagées en 2019 mais non encore mandatées au 31 décembre 2019, il convient donc de délibérer pour l'adoption des restes à réaliser; néanmoins, pour ce faire, les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
20412	Subv. Public : Bâtiments, installations	2968.00	
212	Agencements et aménagements de terrains	43023.00	
2131	Bâtiments publics	-45991.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

De même, il présente les restes à réaliser suivants:

**Au 2151 :197031 euros** .....pour les travaux de sécurisation de la commune

**Au 203 : 6996.50 euros** .....pour les frais d'études engagés pour les dossiers de Skate park et Multi sports, de l'aménagement paysager du Stade Saint Vincent et de sécurisation de la commune.

**Au 20412 : 36900.95 euros** .....pour les travaux d'enfouissement avec le SIEM

**Au 212 : 12226.50 euros**..... pour l'aménagement du skate park et multisports

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

à 10 Voix POUR et 1 Abstention, VALIDE les restes à réaliser tels que présentés ci dessus.

et **AUTORISE** le Maire à mandater les factures d'investissements engagées

à l'unanimité, VALIDE en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus,

Fait et délibéré à FAUX VESIGNEUL, les jour, mois et an que dessus.

- **Contrat de travail pour l'agent technique ( 2020 003)**

Monsieur le Maire rappelle que le contrat de Mr Didier Lefèvre se termine au 31 janvier 2020.

Il propose donc au Conseil municipal de reconduire son contrat sur les mêmes bases que précédemment.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**VALIDE** l'embauche de Monsieur Didier Lefèvre sur l'emploi permanent d'adjoint technique à compter du 1er février 2020 et pour une durée de un an.

- Aménagement de sécurité routière à Fontaine:

*Suite à l'avis défavorable du Département pour l'installation de la 2ème écluse double, la solution décidée est de mettre en place une seule écluse double, un radar pédagogique et d'ajouter une haie .*

- Transports scolaires pendant les travaux:

*Modifications des arrêts de car le temps des travaux de sécurisation :*

- à Fontaine : l'enlèvement du matin se fera en aval de l'arrêt actuel
- à Vésigneul : dépose du soir à la cabane des pompiers
- à Faux: Pose et dépose en amont du lien habituel

- Point sur le Skate park : problème avec l'enrobé.

*A revoir avec l'entreprise pour refaire la totalité.*

- Questions diverses:

- Aire de jeux à prévoir pour les petits .
- Contrôle des agrès de jeux à faire une fois par mois ( Voir pour le rajouter à la fiche de poste de l'agent communal )
- Problème de salissement de la route entre Faux et Songy, et entre Fontaine et Coupetz .

*La séance est levée à 23h00.*